

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS SUR
LA COMMUNE DE JANZÉ

Réunion publique de présentation
des aménagements tests

6 juin 2024





Réduire la place prépondérante de la voiture dans les déplacements sur le territoire : 84% des déplacements (1,2% pour le vélo). L'objectif n'est pas d'interdire la voiture mais bien de redonner plus de place aux autres modes pour les rendre plus attractifs et compétitifs face à la voiture.



Augmenter les déplacements à pied et à vélo : faciliter ces déplacements, les espaces de repos, de stationnement vélo, ...



Réorganiser le stationnement : moins visible, plus efficace.



Diminuer le trafic des poids lourds dans le centre tout en conservant l'attractivité industrielle



Favoriser le développement des espaces verts et la désartificialisation des sols



1 Cadrage prospectif (Mai – septembre 2023)

- Balade partagée, découverte de Janzé à vélo
- 1^{er} Atelier – Cadrage général des enjeux
- 2^{ème} Atelier – Réflexion sur la priorisation des secteurs d'aménagement

- Consultation des habitants (Enquête)

2 Diagnostic multimodal (septembre 2023 – janvier 2024)

Etablir un état des lieux des mobilités sur le territoire
Identifier les enjeux de développement du territoire en termes de mobilités

3 Scénarii de plan de circulation et d'aménagement (janvier – novembre 2024)

Identifier les leviers d'évolution des conditions de mobilité. Évaluer la pertinence des aménagements proposés

➔ **Tester des réorganisations de circulation**

4 Définition du plan de mobilité (novembre 2024 – mars 2025)

Fiches actions

Estimation des travaux

Elus

Habitants

Bureau d'études

Bureau d'études



Centre-ville : Extension de la zone 20

➔ Marquer le centre-ville étendu et réduire les vitesses. Donner une place plus importante aux piétons.

Extension de la zone 20 au nord du centre-ville :

- Au Nord de la Rue Aristide Briand
- la Rue du Docteur Roux,
- la Place des Halles,
- la rue du Chanoine Rossignol,
- la rue du Square
- l'entrée de la Rue Jean-Marie Lacire

Stationnement inchangé sur toute la zone.



Secteur 1 : Champ de Foire

➔ Mieux organiser les trafics (véhicules légers, cars) et faciliter les cheminements piétons / vélos

Réorganisation des circulations autour du Champ de Foire :

- **Bd Pasteur** : Aménagement de doubles sens cyclables sécurisés (bandes cyclables) jusque à la rue Pourtour du Champ de Foire.
- **Rue Pourtour du Champ de Foire** : Passage en sens unique et double sens cyclable sécurisé.
- **Avenue Léon Thébault** : passage en sens unique et double sens cyclable sécurisé.

Stationnement inchangé sur toute la zone.



Secteur 1 : Champ de Foire

Typologie des aménagements déployés

- Marquage de zone :



- Signalisation temporaire bandes cyclables : marquage au sol et balisettes



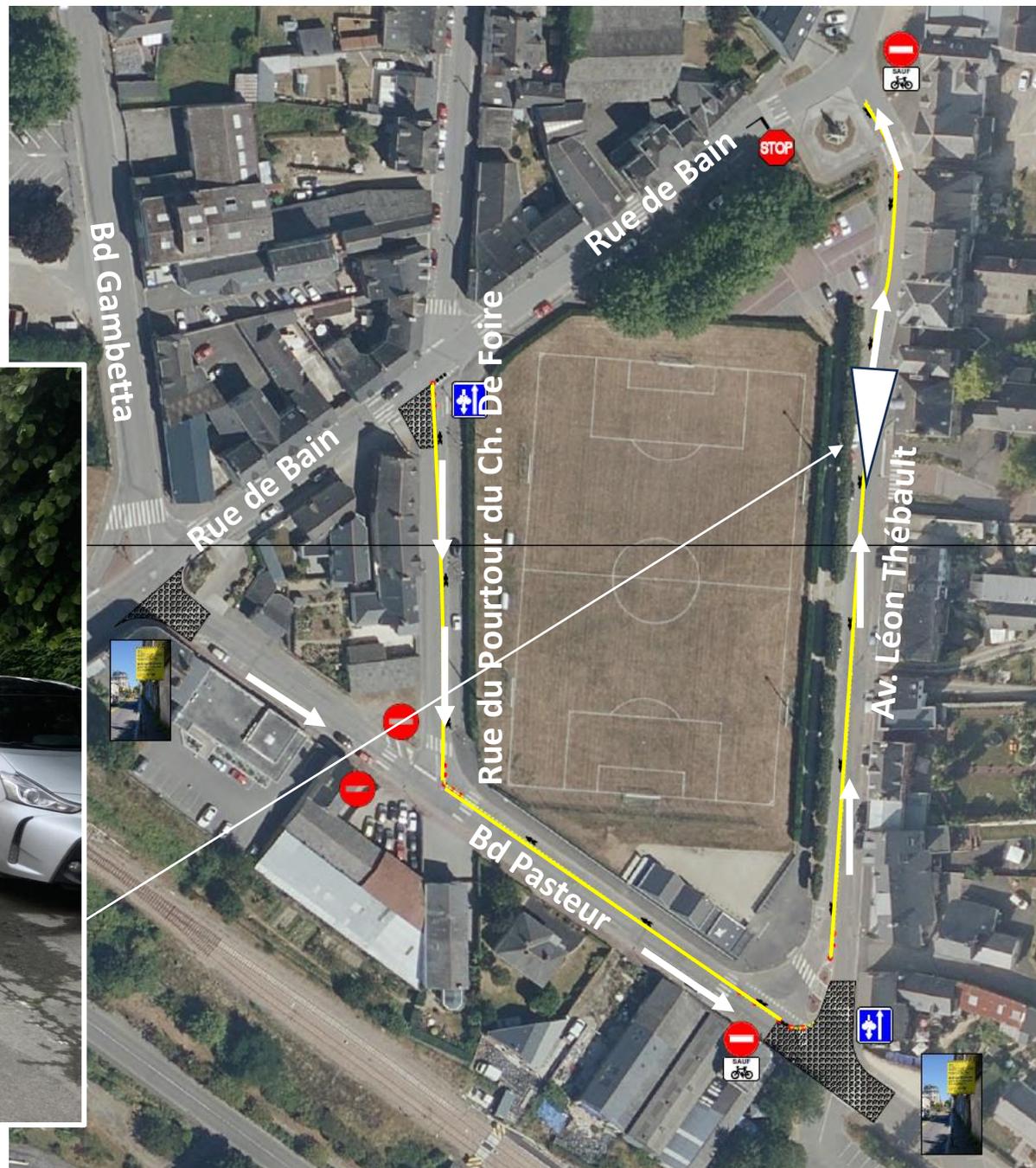
Secteur 1 : Champ de Foire

Exemple de l'aménagement boulevard Pasteur



Secteur 1 : Champ de Foire

Exemple de l'aménagement Avenue Léon Thébault

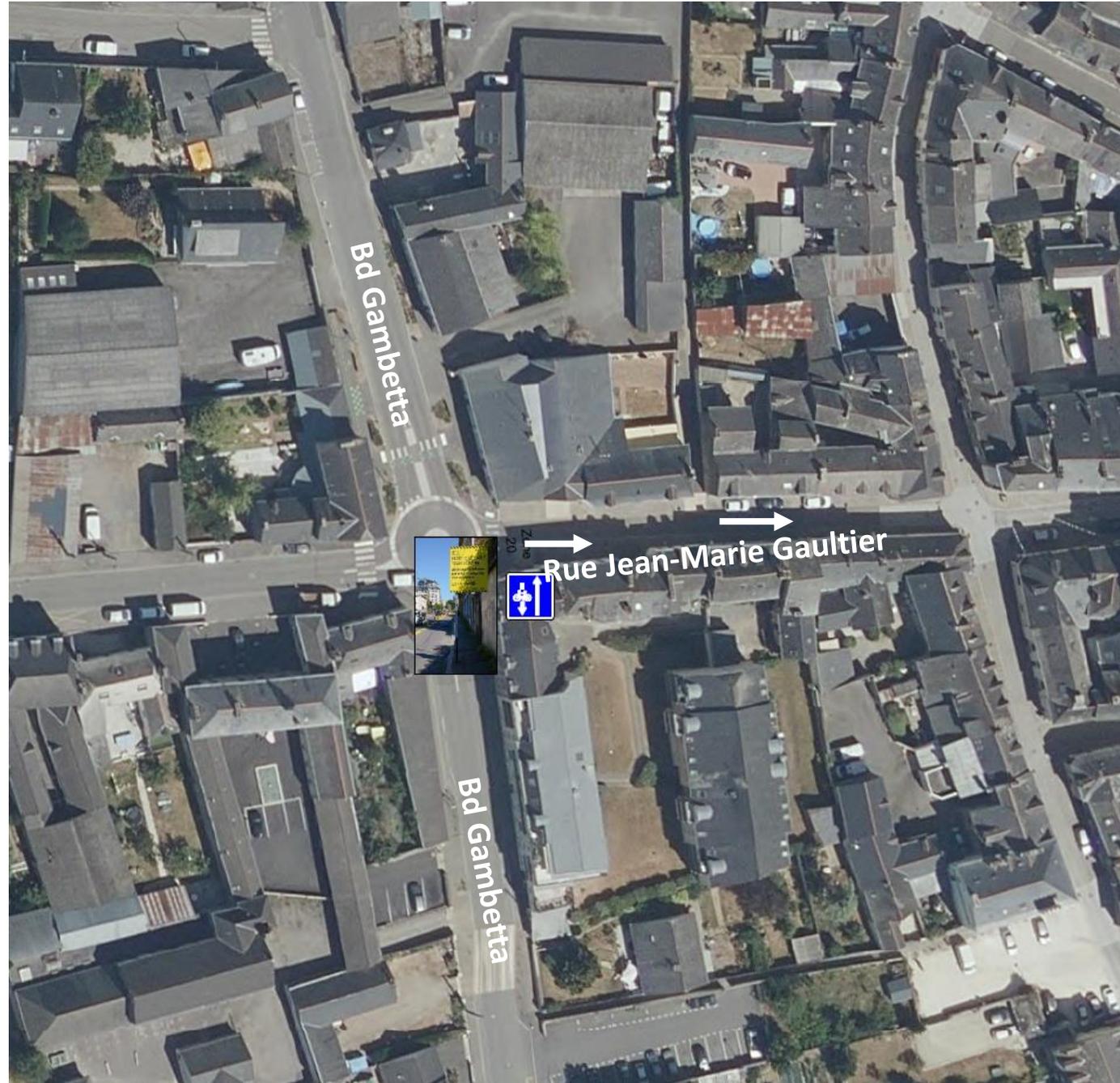


Secteur 2 : Rue Jean-Marie GAULTIER

➔ Faciliter la lisibilité de la zone 20 en actualisant la signalisation

Reprise de la signalisation pour signifier le sens unique (existant) double sens cyclable (non indiqué à date).

En Zone 20, pas besoin d'ajouter des pictogrammes au sol.

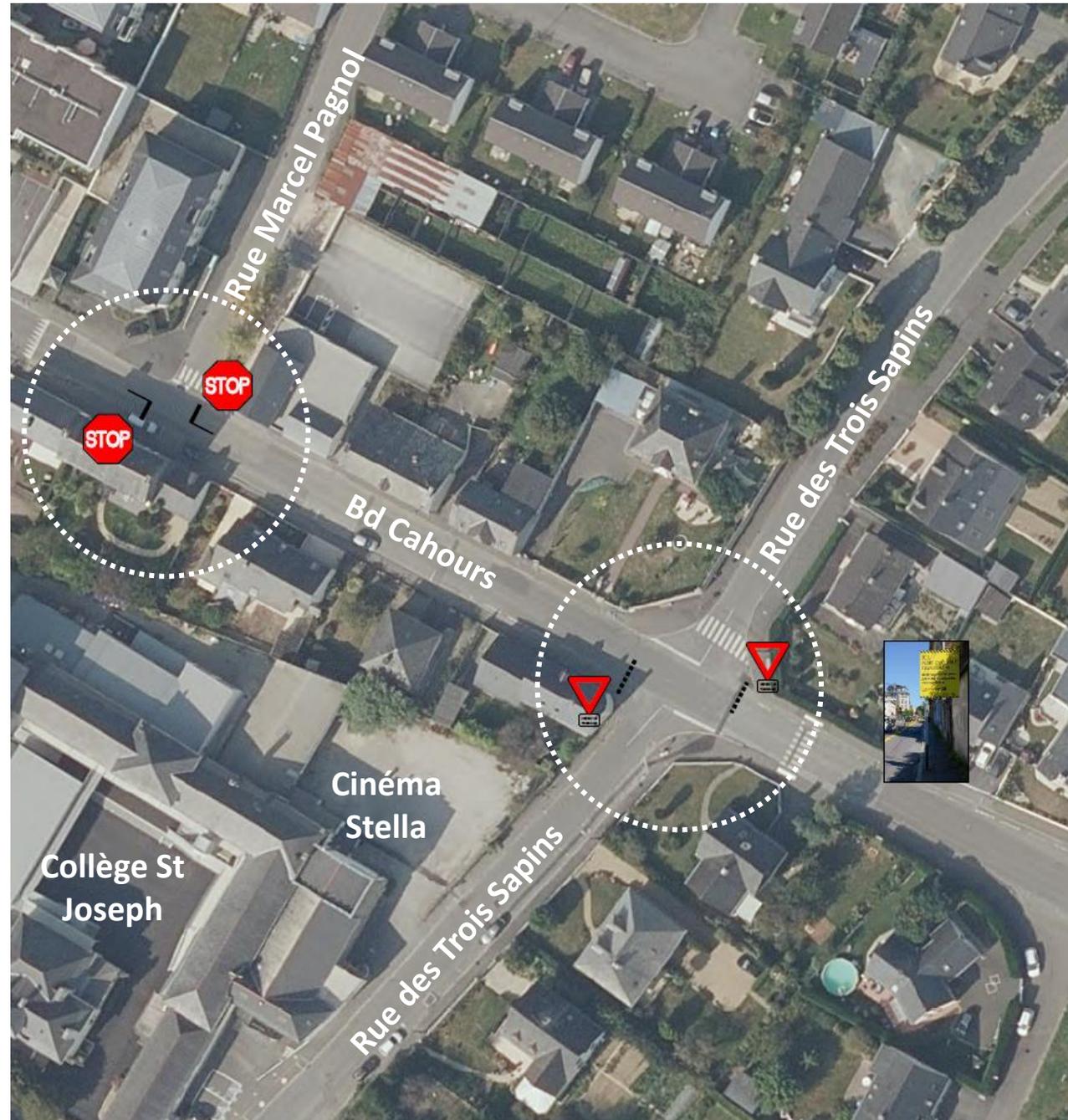


Secteur 4 : Boulevard Cahours

→ Eviter les vitesses élevées dans un axe structurant

Modification du régime de priorité pour réduire les vitesses et casser l'effet ligne droite sur le Bd Cahours :

- **STOP** à l'intersection avec la Rue Marcel Pagnol
- **Céder le passage inversé** au croisement avec la Rue des Trois Sapins
- Possibilité dans un second temps de test d'une écluse au niveau du Chêne jaune.

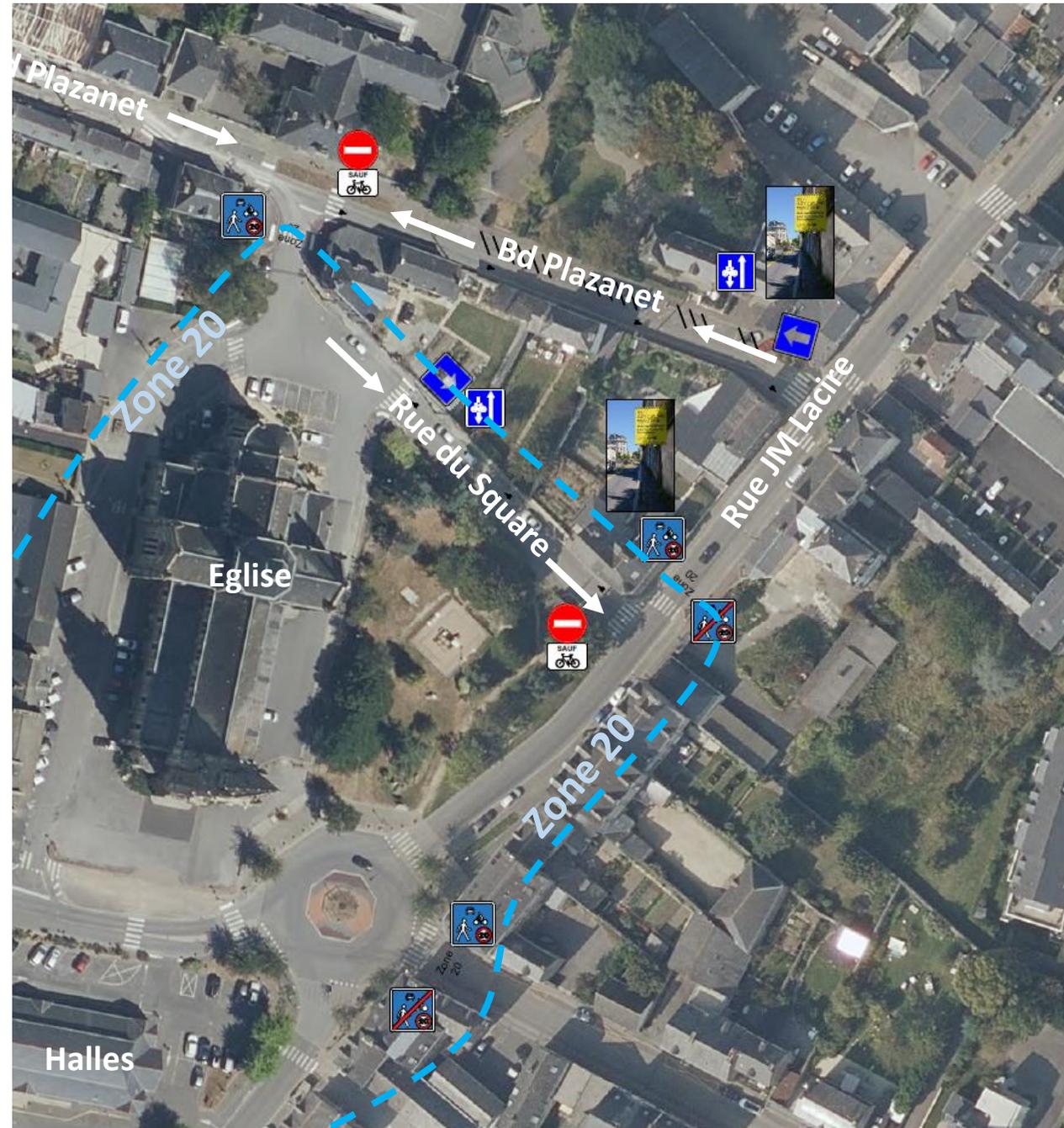


Secteur 5 : Boulevard Plazanet

➔ Expérimenter le futur aménagement

Modification des sens de circulation pour tester le futur aménagement Bd Plazanet :

- **Sens uniques Bd Plazanet**
- **Extension de la zone 20**
- **Rue du Square en sens unique**
(inversion) : stationnement passé côté square, marquage d'un contresens cyclable.



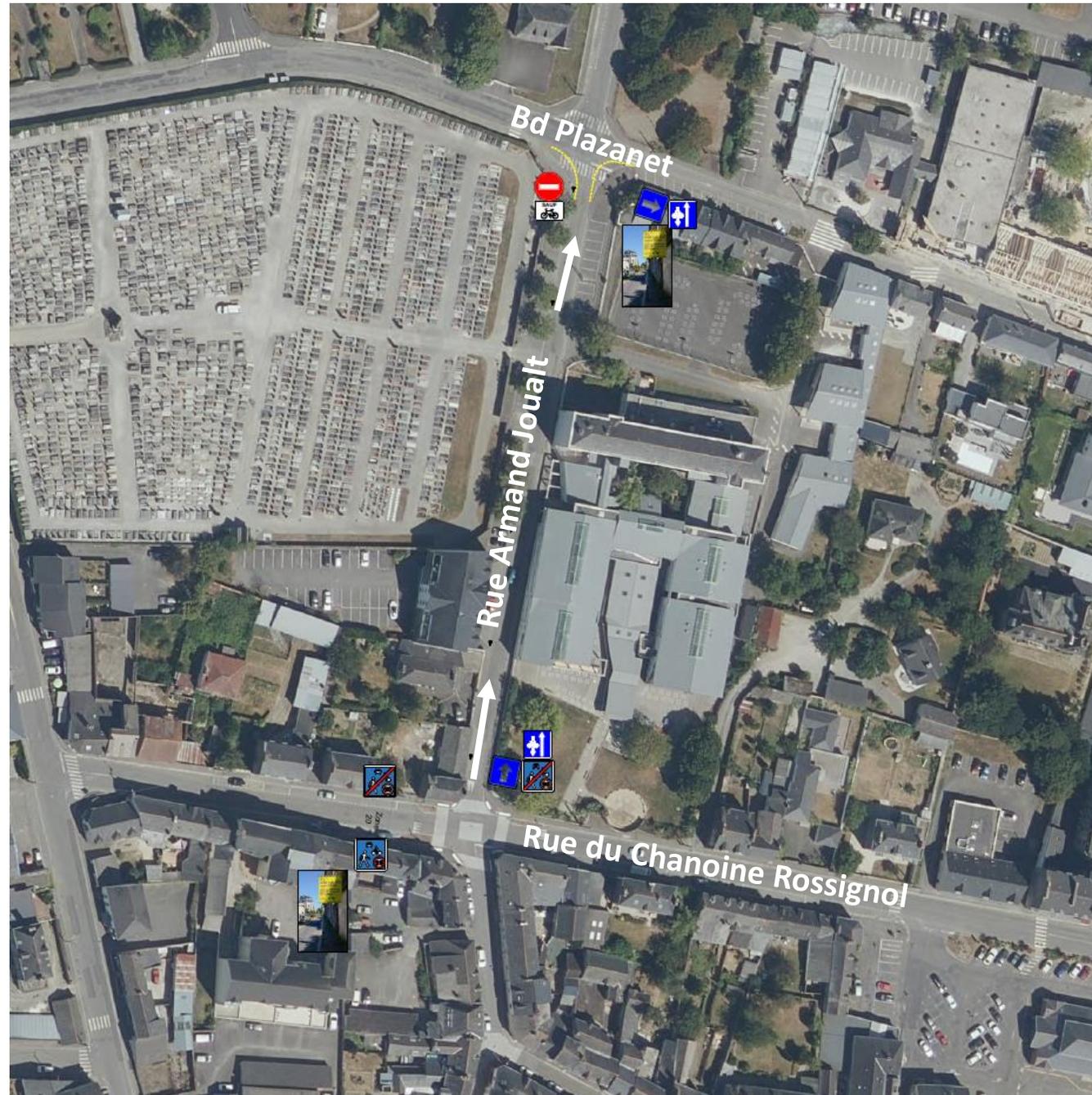
Secteur 6 : Collège Jean Monnet

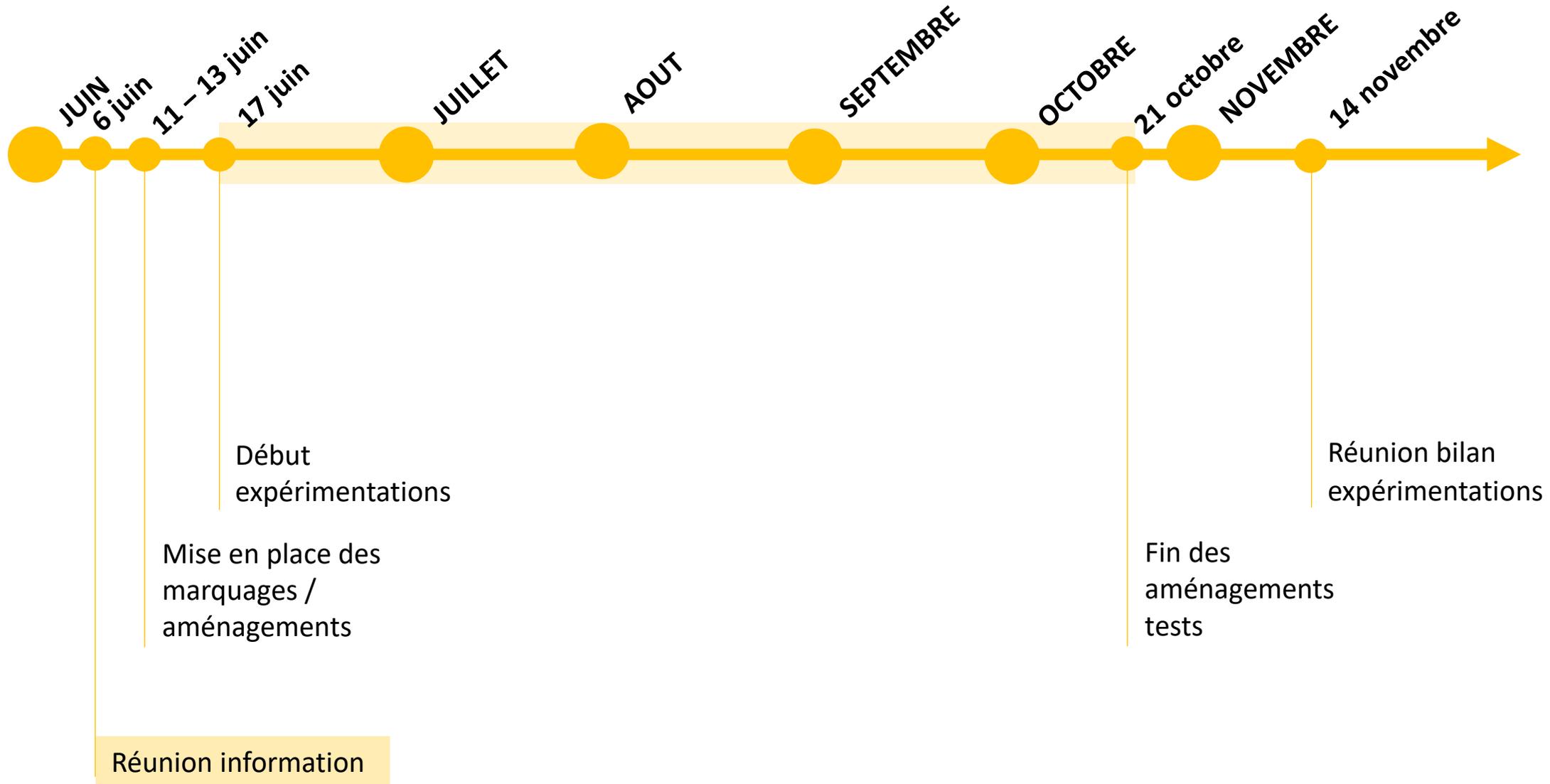
➔ Sécuriser la rue pour les collégiens, faciliter les déplacements piétons et vélo

Mise en sens unique déjà effective en test de la Rue Armand Jouault

Amélioration du dispositif :

- Reprise signalisation (double sens cyclable)
- Reprise des tracés de bordure en sortie de voie nord.



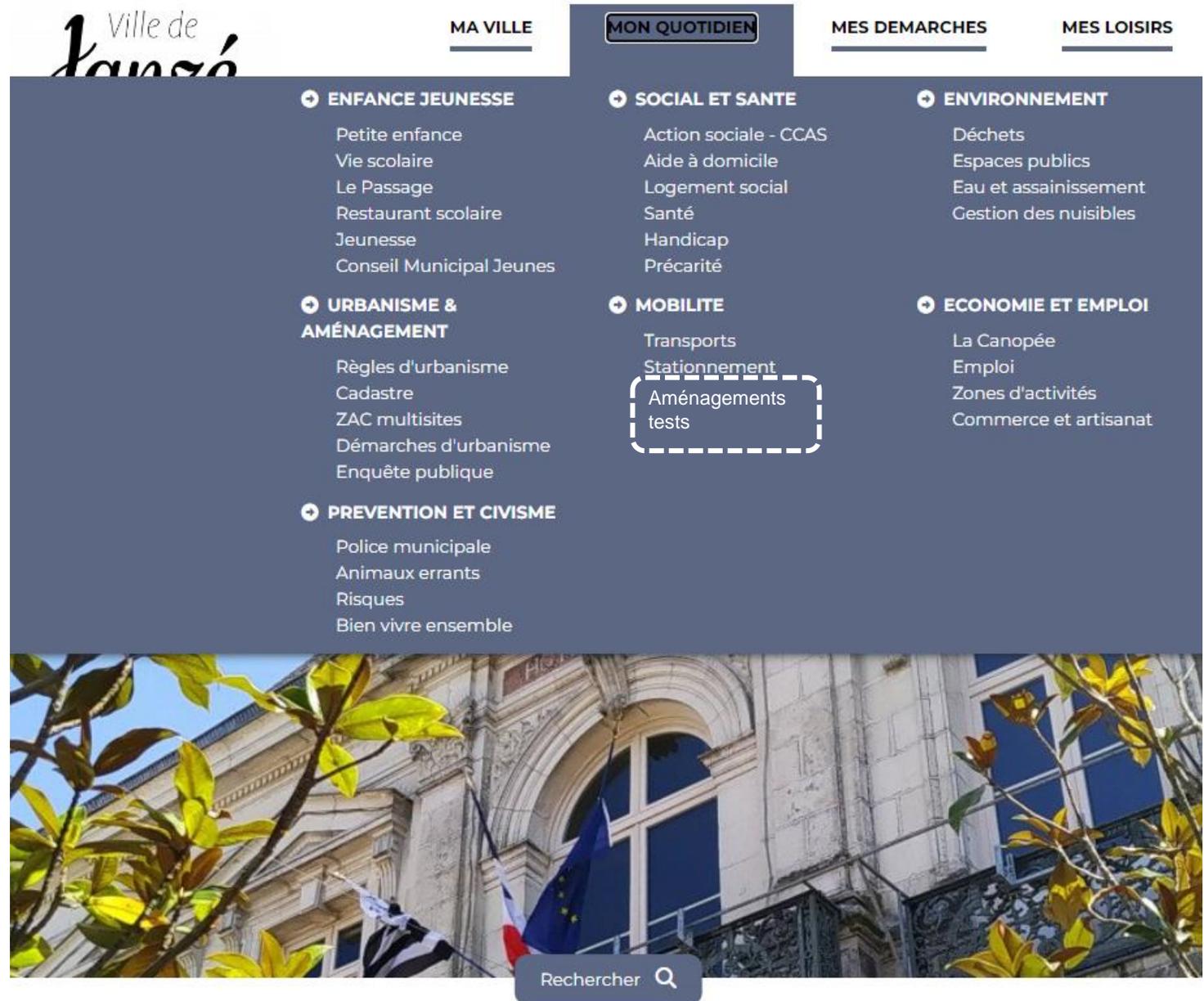


Vos retours nous intéressent !

Un formulaire pour **recueillir vos retours** est disponible sur le site de la Ville de Janzé.

Vos retours, les bons comme les moins bons, sont fondamentaux dans la démarche **expérimentale** que nous initions.

Vos retours d'expérience nous permettront **d'ajuster certains aménagements** si besoin.



Avez-vous des questions ?